

Reloger les beaux-arts dans du neuf?

VOTATION • Le projet de nouveau musée suscite d'intenses débats. Les référendaires ne veulent pas lui consacrer une parcelle au bord du lac. Les partisans refusent d'envisager son avenir au Palais de Rumine.

PROPOS RECUEILLIS PAR

JÉRÔME CACHIN ET
MICHAËL RODRIGUEZ

Les Vaudois ont jusqu'au 30 novembre pour dire s'ils acceptent un crédit d'étude de 390 000 francs. Ils fixeront ainsi le sort du projet de nouveau Musée des beaux-arts, Ying-Yang, vainqueur du concours d'architecture en 2005. Un référendum a fait le plein des signatures cet été. A l'invitation de notre rédaction, débat entre la conseillère d'Etat socialiste Anne-Catherine Lyon, en charge de la Culture, et l'architecte Gabriel Poncet, député UDC, rapporteur de minorité lors du débat au Grand Conseil.

M^{me} Lyon, en quoi le projet de Belleville répond à un besoin, à une attente?

Anne-Catherine Lyon: Il offre au musée un bâtiment qui lui permettra d'accomplir sa mission dans de très bonnes conditions. Ce site est lui-même inscrit dans un patrimoine naturel de grande beauté; je rappelle cependant en passant qu'à cet endroit, les rives sont entièrement construites par l'homme. On a la beauté du patrimoine pictural mis en valeur dans un bâtiment de très haut niveau et de très grande qualité, qui se situe dans un lieu emblématique de la vie du canton.

Gabriel Poncet: Ce projet est fermé. Il ne pourra jamais être agrandi. Le Palais de Rumine offre de plus grandes surfaces et volumes d'exposition. Il y a en outre des possibilités d'extensions du bâtiment lui-même, ou dans les environs proches. La place de la Riponne pourrait devenir plus vivante, avec l'arrivée du métro. On veut mettre un musée les pieds dans l'eau. On ne sait pas très bien pourquoi si ce n'est pour la vue, mais quand on va au musée, c'est pour voir des œuvres, pas le paysage. En revanche, de la Riponne on rejoint toutes les activités importantes, culturelles, en liaison avec le centre historique. L'Albertina à Vienne, le Prado à Madrid, le Musée des beaux-arts de Lyon sont autant d'exemples montrant qu'on peut développer un musée au centre-ville.

A.-C. L.: Je remercie M. Poncet d'être enfin clair sur ce que veulent les opposants. Au fond, ils veulent sacrifier quatre musées: zoologie, géologie, histoire et archéologie, le Musée monétaire et la Bibliothèque cantonale et universitaire qui fait 390 000 visites par année. Alors on va devoir fermer tout cela puisque vous voulez l'ensemble



A l'invitation de notre rédaction, dans un café lausannois, Gabriel Poncet et Anne-Catherine Lyon ont débattu du projet de Musée des beaux-arts.

ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

du Palais! Le projet que nous défendons permet au contraire à ces cinq institutions de se développer dans le Palais de Rumine.

G. P.: Ce nombre de 390 000, ce ne sont que les prêts de livres, pour la Bibliothèque cantonale et universitaire au Palais de Rumine, mais aussi à Dorigny. Ce ne sont pas les visites. Nous souhaitons conserver au Palais de Rumine le Musée de zoologie, déplacer la bibliothèque dans l'actuel Musée Arlaud et déplacer les trois autres petits musées ailleurs.

A.-C. L.: J'invite M. Poncet à visiter la Bibliothèque cantonale et universitaire du Palais de Rumine, il verra l'ampleur du stockage des livres...

G. P.: Il faut les concentrer à Dorigny!

A.-C. L.: La bibliothèque à Dorigny a été programmée pour 7000 étudiants, nous en sommes à 12 000. C'est un lieu qui étouffe complètement.

G. P.: Il faudra l'agrandir... Mais parlons un peu du mandat que vous avez donné à l'EPFL. Deux professeurs et une classe d'étudiants ont planché pendant trois mois sur la question de savoir ce qu'on fait du Palais de Rumine après le départ des beaux-arts. Ils ont conclu qu'il fallait les y laisser. Vous avez bloqué le rapport. D'ailleurs, en 1991, deux experts français étaient mandatés pour étudier l'avenir du Palais de Rumine et ils sont arrivés à la même conclusion.

Deux rapports ont été faits par des spécialistes. Eh bien, non, les politiques décident que l'on va planter ce musée au bord du lac, les pieds dans l'eau.

A.-C. L.: C'est extraordinaire! Vous érigez des gens en spécialistes quand ils servent votre thèse. Alors que quand ce sont d'autres spécialistes qui ne servent pas votre thèse, comme la commission extraparlamentaire qui a sélectionné le site...

G. P.: Ce n'étaient pas des spécialistes, c'était des édiles vaudois, des journalistes et des gens proches...

A.-C. L.: Quant au rapport de l'EPFL, je rappelle que son président Patrick Aebischer a présenté des excuses pour la

manière dont ce mandat avait été traité. Il a dit qu'il ne pouvait pas soutenir cette manière de faire dès lors qu'il y avait eu – entre guillemets – une «tromperie» sur le rapport. Ce dernier n'a jamais répondu à la question posée. On sait que les étudiants ont été utilisés par M. Frey, qui est un opposant notoire au projet.

G. P.: Vous ne pouvez pas forcer les étudiants d'une classe à penser différemment de ce qu'ils pensent.

A.-C. L.: Bien sûr que si.

G. P.: Même si ce n'est pas le mandat que vous aviez donné, ça ne veut pas dire que ce rapport ne vaut rien. Vous l'avez mis de côté parce qu'il ne va pas dans votre sens. I

LOIS

Au bord du Léman, il y a des limites

Le projet, tel qu'il est prévu juste au bord du lac, respecte-t-il la législation sur l'aménagement du territoire?

A.-C. L.: En tout point. Un des éléments qui n'est jamais mis en évidence par les opposants, c'est la notion de construction d'utilité publique. L'utilité publique a été reconnue pour ce bâtiment. Il peut donc être édifié à cet endroit.

G. P.: Pour être reconnue d'utilité publique au bord du lac, une construction doit être en relation directe avec le lac, comme un barrage, un port, une digue ou un chantier naval, mais pas un Musée des beaux-arts. La législation interdit d'introduire des substances solides dans le lac, même si ce n'est pas polluant. Le projet viole donc la législation parce qu'il sera construit au-dessus des eaux du Léman, jusqu'à environ 12 mètres au-dessus. Huit lois ou ordonnances sont violées.

A.-C. L.: L'interdiction de construire à moins de 20 mètres du lac découle d'un article du plan général d'affectation lausannois. Or un plan d'affectation cantonal l'emporte sur les plans généraux d'affectation communaux.

Et ces recours contre le plan d'affectation cantonal?

A.-C. L.: Le tribunal a répondu à la première question qui se pose toujours pour un recours,

celle de la qualité pour recourir. Seules huit oppositions avaient été déposées contre le plan d'affectation cantonal. Ce qui a étonné les opposants, c'est de n'avoir jamais trouvé de personne ayant la qualité pour recourir.

G. P.: Le fait est que le tribunal n'a pas jugé.

A.-C. L.: Il a tranché! Ne dites pas quelque chose de faux. Il a tranché dans les règles, qui sont applicables à tous les justiciables. Les recourants n'avaient pas la qualité pour agir.

G. P.: Ça ne veut pas dire que les questions qu'ils posaient étaient dénuées de sens et que la violation de ces huit lois n'étaient pas une vraie violation.

A.-C. L.: Ces éléments de fond n'ont pas été tranchés. Mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est votre assurance quand vous affirmez que huit lois sont violées. Si vous aviez un peu d'honnêteté intellectuelle, il faudrait dire qu'il reste, de votre point de vue, une incertitude.

G. P.: Je dis qu'on ne sait pas. Et vous, il vous faudrait dire, de votre point de vue à vous, que le tribunal n'a pas tranché.

A.-C. L.: Il a rendu son jugement.

G. P.: Non, il n'a pas rendu son jugement! Excusez-moi Madame, pour quelqu'un qui a fait des études de droit, vous n'avez pas le droit de dire ça! Il a refusé de juger!

A.-C. L.: L'ordre judiciaire appréciera vos propos, mais revenons sur les questions de fond, les exigences de la législation. D'abord ce sont les rives naturelles qui doivent être préservées, alors qu'ici nous avons des rives artificielles.

G. P.: Mais il n'y a que 5% de rives naturelles au bord du lac!

A.-C. L.: Par ailleurs, le cheminement piétonnier doit être continu, et ne doit pas forcément être situé immédiatement en rive du lac. Le projet prévoit deux cheminements, l'un directement au bord du lac, l'autre plus loin. Ensuite, nous n'avons pas le droit de faire des excavations proches du lac. Justement, ce bâtiment n'a pas de sous-sol. Il n'y aura que quelques excavations peu importantes. Enfin il n'y aura pas d'élément solide placé dans le lac.

G. P.: L'autorité cantonale a le devoir de montrer le bon exemple. Quand on est en train d'enfreindre ou quand on est à la limite de huit dispositions fondamentales de l'aménagement du territoire, c'est grave. En zone agricole, le moindre petit couvert de 20 m² doit être démoli parce qu'on enfreint la loi, mais là, quand c'est l'Etat pour mettre un musée au bord du lac et dans le lac, il n'y a aucun problème. Et je pourrais vous donner beaucoup d'exemples. I

LA PROMESSE EST FAITE

A-t-on suffisamment de garanties que les collections privées demeureront à long terme, voire pour toujours, à disposition du musée?

A.-C. L.: Trois collections à ce jour sont promises: deux de particuliers et celle de la Fondation Planque. Leur volonté à tous trois est de donner leurs collections à l'Etat. Quant au document qui sera finalisé, je ne peux pas en préjuger, je ne veux pas me substituer à la volonté des collectionneurs. Mais ce que je peux dire, c'est que ce sont des engagements très forts et sincères.

G. P.: M^{me} Lyon, pourquoi ces dons ne pourraient-ils pas être faits si on développait le musée à Rumine? Vous nous dites que les collections privées feront l'objet de conventions qui seront finalisées. Mais elles seront finalisées quand? Est-on sûr qu'elles seront finalisées, ou ne s'agit-il que de promesses qui verront ou non leur aboutissement? Nous n'avons aucune garantie que qui que ce soit donne des collections.

A.-C. L.: Les collections actuelles du musée méritent déjà d'être mieux conservées et mises en valeur, et justifient à elles seules le développement du musée. Quant aux questions de M. Poncet, elles doivent être posées directement aux gens concernés. Je ne peux pas me substituer à eux. En l'état des discussions, ils disent qu'ils souhaitent donner ces collections, mais à une institution qui soit en mesure de les conserver et de les mettre en valeur: le Musée cantonal des beaux-arts à Bellerive. I